

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 03 MARS 2025

Le 03 mars 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, Adjoints ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, GUYOT Stéphanie, MARTIN Magali, conseillers

Excusés : FARYS Béatrice, FEDOROFF Michel, FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien,

Pouvoir : FARYS Béatrice a donné pouvoir à VITALI Hervé

Quorum : 10/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 24/02/2024

La séance est ouverte à 19h20.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03/02/2025
2. Urbanisme
 - a. Compte-rendu de la commission
 - b. Exercice du droit de préemption urbain (DPU)
3. Voirie, projets
4. Patrimoine
 - a. Marchés travaux mairie : avenants
 - b. Cession Commune / DURET
 - c. Acquisition propriété BOUVET
5. Vie locale, vie scolaire/périscolaire
6. Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération
7. Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 03 février 2025

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Urbanisme

a - compte-rendu de la commission du 13/02/2025

DP 074 062 2500006 : Sur la parcelle AD 1355. 215 route de la Passerelle. Rénovation de la toiture.

DP 074 062 2500007 : Sur les parcelles AE 687, 688, 689. 237 route de Ferramant. Construction d'un abri jardin de 8.20 m².

AT 074 062 2500001 : Sur la parcelle AD 209. La Culaz. Construction neuve bâtiment D, RDC + R+1 activités de services.

PC 074 062 22A0028M03 : Sur les parcelles AD 209, 1524, 674, 1325, 1324, 210, 1526, 1463, 1464. La Culaz. Division du tènement en 5 lots. Mise à jour des façades et des toitures des bâtiments D et E.

PC 074 062 2500001 : Sur les parcelles AD 1309, 234, 1524, 235, 233, 1526. Route d'Annecy.

Aménagement d'une zone d'activités : construction de 3 bâtiments tertiaires et division du tènement en 3 lots.

b - compte-rendu de la commission du 27/02/2025

CU 074 062 2500003 : Sur les parcelles AD 53, 54, 55.65 route des Charres.

CU 074 062 2500004 : Sur les parcelles AD 1114, 1623.Doucy.

CU 074 062 2500005 : Sur les parcelles AE 130, 491, 492. 169 route de la Culaz.

DP 074 062 2500008 : Sur la parcelle ED 868. 1251 route d'Annecy.

DP 074 062 2500009 : Sur les parcelles AE 687, 688, 689. 237 route de Ferramant. Construction d'un abri jardin de 8.20 m².

PC 074 062 2500002 : Sur les parcelles AE 542, 348, 544. 139 route de Ferramant. Agrandissement pour création d'un studio.

PC 074 062 2500003 : Sur la parcelle AD 1656. 181 route de la Culaz. Construction d'une maison individuelle.

DIA n°03/2025: Sur la parcelle AD 1623 (ancienne 1114) Doucy, terrain non bâti 345 000 €.

b – droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°03/2025 a été reçue en mairie le 25/02/2025 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AD n°1623, n°1114 (consistant en terrain non bâti d'une surface de 937 m²) ;
- que le prix de la vente est de 345 000,00 Euros (avec en plus une commission de 14 000,00 Euros à la charge de l'acquéreur) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AD n°1623, n°1114.

3 – Voirie/grands projets

- Tavernettes : chantier sur réseau eaux pluviales terminé mais reste une erreur de busage à corriger ;
- Route de Lécy : abattage d'arbre pour redresser le chemin rural, busage à réaliser ;
- Route de l'Eglise : problème d'écoulement d'eaux pluviales, travaux à voir avec la copropriété et l'assureur de la Commune ;
- Prévoir la réfection des enrobés sur diverses voies de la Commune ;
- Projet de piste cyclable et de rond-point sur la RD 1203 : travail avec le bureau d'études ALP'VRD pour constituer le dossier de prise en considération à transmettre au Conseil départemental ;

Arrivée de Michel FEDOROFF.

- Route des Contamines : enfouissement des réseaux électriques prévus, projet de trottoir à mener en même temps ;

4 – Patrimoine

a – marchés de travaux rénovation mairie - avenants

Considérant les marchés de travaux pour la rénovation de la mairie ;

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **De valider** les avenants aux marchés de travaux de rénovation de la mairie comme suit :
- **D'autoriser** le Maire à exécuter toutes les formalités relatives à ces avenants.

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT INITIAL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHE
01	Démolition Gros œuvre	ALLEGRO	296 003,95€ HT 355 204,74€ TTC	+ 40 152,61€ HT + 48 183,13€ TTC	336 156,56€ HT 403 387,87€ TTC
01	Démolition Gros œuvre	ALLEGRO	336 156,56€ HT 403 387,87€ TTC	+ 4 924,00€ HT + 5 908,80€ TTC	341 080,56€ HT 409 296,67€ HT
09	Menuiseries extérieures alu occultation	MODERNALU	47 460,00€ HT 56 952,00€ TTC	+ 730,00€ HT + 876,00€ TTC	48 190,00€ HT 57 828,00€ TTC

b – groupe scolaire : les travaux d'agrandissement de la salle des maîtres ont été réalisés pendant les vacances de février.

c – projet de musée (maison VULLIET route d'Annecy) : une rencontre a eu lieu avec une représentante du Conservatoire départemental d'art et d'histoire qui a pu transmettre des coordonnées de structures susceptibles d'accompagner la Commune pour mener un projet.

d - cession des parcelles cadastrées section AC n°586, n°589, n°699, n°701 et n°703 à Monsieur DURET – retrait de la délibération n°D07/2025

VU la délibération n°D07/2025 du 03/02/2025 portant cession des parcelles cadastrées section AC n° n°586, n°589, n°699, n°701 et n°703,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **De retirer** la délibération n°D07/2025 du 03/02/2025.

e – acquisition propriété BOUVET route du Chef-lieu

Considérant l'opportunité d'acquérir la propriété de la famille BOUVET située route du Chef-lieu, constituée d'une maison d'habitation et d'un terrain,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'acquérir** la propriété BOUVET située 650 route du Chef-lieu cadastrée comme suit :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	377	650 ROUTE DU CHEF LIEU	00 ha 05 a 46 ca
AD	519	CHARVONNEX	00 ha 00 a 20 ca
AD	717	CHARVONNEX	00 ha 00 a 31 ca
AD	1078	CHARVONNEX	00 ha 01 a 11 ca
AD	1107	CHARVONNEX	00 ha 05 a 06 ca
AD	1501	CHARVONNEX	00 ha 02 a 36 ca
AD	1653	CHARVONNEX	00 ha 00a 44ca

Total surface : 00 ha 14 a 94 ca

➤ **Précise** que le prix de vente est de 900 000,00€.

➤ **D'autoriser** le Maire à exécuter toutes les formalités relatives à cette acquisition :

- financement (emprunt, subvention, etc),
- actes (compromis, acte, etc).

5 – Vie locale, vie scolaire/périscolaire

- repas des Aînés : le dimanche 13 avril 2025 autour du thème des « Années Folles » ;
- prochain Conseil d'école le 18/03/2025 ;
- projet de centre de loisirs : poursuite du travail avec FOL74 (dernière réunion le 20/02/2025) ;

6 - Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération (toutes les informations sur www.grandannecy.fr)

7 - Questions diverses

La séance est levée à 21h05.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire



La Secrétaire de séance
Michèle MORAND, Conseillère

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'R'.